

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 29/01/2021

COVID 19 - Contrôles du respect du couvre-feu et des conditions d'accueil du public dans les commerces

La situation épidémique en Vendée comme sur l'ensemble du territoire national nécessite de la part de chacun, un strict respect des mesures ayant pour objectif de limiter la propagation du virus Covid-19. Le respect des gestes barrières, bien sûr, mais aussi du couvre-feu et des jauges dans les lieux accueillant du public tels que les commerces est essentiel pour contenir cette propagation.

L'objectif du couvre-feu est de limiter les rassemblements durant lesquels les mesures barrières sont moins bien appliquées et où le virus circule rapidement. Les sorties et déplacements sans attestation dérogatoire sont donc interdits de 18h00 à 06h00 sur l'ensemble du territoire métropolitain.

S'agissant des commerces, leurs activités ont repris le 28 novembre dernier avec un protocole sanitaire strict :

- une densité d'accueil de 8m² par client dans l'ensemble des commerces (surface brute);
- une information renforcée des clients concernant les obligations relatives aux gestes barrières et l'affichage de la capacité maximale d'accueil du magasin, visible depuis l'extérieur ;
- une obligation de mettre en place un système de comptage. Pour les magasins d'une surface de vente de 400m² et plus, cette obligation implique la présence d'une personne à l'entrée pour le comptage ou la mise en place d'un autre dispositif de comptage. Dans les magasins dont la surface est inférieure à ce seuil, le commerçant doit être en mesure de connaître le nombre de personnes dans son magasin et de faire cesser les nouvelles entrées lorsque la capacité maximale d'accueil est atteinte.

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16 (à l'usage de la presse uniquement)
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
www.vendee.gouv.fr - [@PrefetVendee](https://twitter.com/PrefetVendee) - [@PrefetVendee](https://www.facebook.com/PrefetVendee) - [@prefetvendee](https://www.instagram.com/prefetvendee)

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon



PRÉFET DE LA VENDÉE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Afin de prévenir tout relâchement des comportements quant au respect du couvre-feu d'une part mais également du respect de la jauge et des protocoles sanitaires applicables dans les commerces et surfaces commerciales, les forces de sécurité et les services de la direction départementale de la protection des populations renforceront leurs contrôles sur le département à compter de ce week-end et dans les jours à venir.

Depuis le 1^{er} novembre dernier, cette mobilisation a conduit à contrôler plus de 26 000 personnes et près d'une cinquantaine de commerces en Vendée.

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16 (à l'usage de la presse uniquement)
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
 www.vendee.gouv.fr -  @PrefetVendee -  @PrefetVendee -  @prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon